

LE THRESOR
LE PREMIER CHA-
pitre de la cinquiesme partie du Threſor de
practicque, auquel eſt dict de
la prolation de la
ſentence.

1 LE iuge, apres que auecques les gens de conſeil
a deliberé & conſaulté, tout parfaict ce qui ap-
partient a faire en vng proces, comme deſſus a-
nons dict es precedentes parties & chappitres, il
n'a plus ſinon a prononcer ſa ſentence, dõcques
conuient traicter de la prononciation, & execu-
tion d'icelle. Et fault en premier lieu ſauoir, que
ſentence eſt vne diffinitiõ iudicialle mettant fin
2 à vne controuerſie, contenant condemnation,
ou abſolution. De laquelle ſentẽce iudiciale ſont
3 quatre eſpeces, Interlocutoire, c'eſt a ſauoir, la
quelle eſt proferee & prouuee entre le commen
cement de la cauſe, & la fin, nompas ſur le princi
4 pal, mais ſur les incidens, & choſes emergentes,
ex. de off. del. c. ſige. Diffinitiue, laquelle diffinit la
queſtion principalle, & doibt touſiours contre-
nir condẽnation, ou abſolution. ff. de arbi. l. quid
tamen. §. ſi arbiter, autrement ne vault. ff. de re iudi.
5 l. j. C. eo. l. ſolet. Sinon en la ſentence d'appellatiõ
en laquelle n'eſt point neceſſaire que le iuge diſe,
le abſole ou condẽne, mais ſeulement ie cõfirme,
ou

Informations sur cette page

Mentions légalesNotice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
LangueFrançais
Contributeur(s)Réach-Ngô, Anne
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesNotice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Informations sur le fichier

Nom original :
1548_La_premiere_partie_du_thresor_de_practicque_Longis_Page_207.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.15 Mo
Dimensions : 568 x 949 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 03/12/2016 Dernière modification le 16/11/2023